AR Prefecture
006-210600912-20250411-2025_36-DE
Reçu le 14/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille

Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de Nice

Délibération n°2025_36

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :
Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire
M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale
M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération : Demande d'aide financière pour Monsieur Jérôme ONGENA

Vu la demande d'aide financière en date du 23 février 2025, fourni par Monsieur Jérôme ONGENA, un administré de la commune, qui a repris depuis peu la compétition européenne de Ju Jitsu Brésilien et qui a fini 3ème de sa catégorie en janvier dernier,

Vu la volonté de Monsieur le Maire de soutenir le dynamisme sportif des administrés de la commune de Peille,

Considérant qu'une aide financière d'un montant de 600€ correspondant aux dépenses d'un déplacement, d'un hébergement et d'une inscription à venir en mai 2025 à l'International Master Europe qui aura lieu à Barcelone, serait la bienvenue,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_36-DE
Reçu le 14/04/2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'aide financière d'un montant de 600€ pour ce déplacement. En contre-parti, Monsieur Jérôme ONGENA s'engage à porter le blason de la commune de Peille sur ses vêtements.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'aide financière d'un montant de 600€ pour Monsieur ONGENA.

Un exemplaire de son dossier est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

le Maire,
Cyril PIAZZA.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.